

persisté avec toutes ses odieuses conséquences, et continuait, avec une singulière force de répercussion, à dominer les éléments de ce grand corps, devenus homogènes par le temps.

C'est ainsi que ce corps se trouve constitué à l'avènement des Capétiens, avec cette étrange organisation qui révolte nos sentiments d'équité modernes. A dater de cette époque jusqu'à sa chute, il se composa de trois catégories distinctes et inégales en honneur, mais jouissant des mêmes privilèges. Cette division, qui a été admise et reconnue par tous les historiens, comprenait : 1° la noblesse de race, 2° la noblesse par lettres, et 3° la noblesse par charges, états et offices.

La première, la noblesse de race, a toujours été celle qui a joui de la plus grande considération et qui a été justement appelée la *noblesse excellente*. La Roque, et avec lui plusieurs auteurs, pensait qu'on ne peut qualifier ainsi que la noblesse dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Sa véritable raison d'être consiste dans l'impossibilité de lui assigner un commencement. Mais d'autres écrivains, d'accord en cela avec l'édit d'Henri III, du 5 mai 1583, et celui de Louis XIV, du 12 septembre 1643, ont mitigé cette condition si rare à réaliser, et ont admis comme légal en principe « que
« le noble de race est celui qui a déjà atteint trois degrés
« de noblesse au-dessus de lui, et qui est en état, s'il a
« de la noblesse maternelle, de faire voir huit quartiers,
« tant du côté paternel que du maternel. »

La noblesse de race a toujours eu à la cour et dans le respect de la nation une prééminence que nul n'a jamais